



## URBANISME

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme introduite par la SPRL AUDIT BIO CONSULT dont le siège est établi Rue du Wayaux, 3 à 1367 Ramillies pour un bien sis Rue du Perwez à 1367 Ramillies, cadastré sous 6<sup>ème</sup> Division Grand-Rosière-Hottomont, Section A, n° 318.

Le projet consiste à : **CONSTRUIRE UN IMMEUBLE DE SIX APPARTEMENTS.**

La demande est soumise à l'enquête publique visée aux articles D.VIII.7 et suivants en vertu des articles D.IV.40, R.IV.40-1 et R.IV.40-2 du Code du Développement Territorial et présente les caractéristiques suivantes :

1° La demande concerne « la construction, la reconstruction ou la transformation d'un bien inscrit sur la liste de sauvegarde, classé, situé dans une zone de protection ou visé à la carte archéologique, au sens du Code wallon du Patrimoine - AGW du 31 janvier 2019, art.2) ; » ;

2° La demande concerne « la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la hauteur est d'au moins trois niveaux ou neuf mètres sous corniche et dépasse de trois mètres ou plus la moyenne des hauteurs sous corniche des bâtiments situés dans la même rue jusqu'à vingt-cinq mètres de part et d'autre de la construction projetée, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ; » ;

3° La demande concerne « la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ; ».

Date d'affichage de l'avis	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête
22/09/2019	27/09/2019	Administration communale Le 11/10/2019 à 10h00

Le dossier peut être consulté **durant la période d'enquête** au Service Urbanisme de l'Administration communale de Ramillies, Avenue des Déportés, 48 à 1367 Ramillies :

- les lundis et vendredis de 8h00 à 12h00, sans rendez-vous
- les mardis, mercredis et jeudis de 8h00 à 16h00, **sur rendez-vous uniquement\***
- les jeudis de 16h00 à 20h00, **sur rendez-vous uniquement\***

\* Les rendez-vous doivent être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service Urbanisme, uniquement par téléphone au 081/43.23.46 (les demandes de rendez-vous par mail ne seront pas prises en compte). Pour les consultations après 16h00, les permanences sont supprimées si personne n'a pris de rendez-vous.

Toute personne peut obtenir des explications sur le projet auprès de l'agent communal désigné à cette fin.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser à l'attention du Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de Ramillies, Avenue des Déportés, 48 à 1367 Ramillies
- par télécopie au 081/43.23.41
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@commune-ramillies.be](mailto:urbanisme@commune-ramillies.be)
- remises au Service Urbanisme de l'Administration communale

À peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés, ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

À Ramillies, le 11/09/2019

Pour la Directrice générale absente,  
La Directrice générale ff,

A.-S. MINET

Par le Collège,



Le Bourgmestre,

J.-J. MATHY